

## **Intervention des experts-comptables pour les demandes de crédit moyen terme (financement du bas de bilan jusqu'à 25 000 €) des TPE**

*Ordre des Experts-Comptables*

### **Proposition**

#### **Objet :**

- La finalité du dispositif est de faciliter l'obtention de crédits moyen terme pour assurer le financement du bas de bilan (financement du BFR) ce qui est habituellement assez difficile à obtenir.
- Les TPE ayant un besoin de financement et devant solliciter un prêt bancaire, peuvent être soutenues dans leur démarche par leur expert-comptable grâce à la mise en place de l'assurance modérée.
- L'accord de la banque pour un financement dépend de la qualité de la demande de l'entreprise. Celle-ci dépend de l'état des prévisionnels et de la prise en compte de la situation véritable de l'entreprise.
- L'Ordre des Experts-Comptables a conclu des conventions avec plusieurs réseaux bancaires : Banques Populaires (20/06/2011), LCL (05/09/2011), Groupe Crédit du Nord (02/04/2012), Crédit Agricole (25/09/2012), Caisses d'Epargne (07/02/2013).
- Ces conventions conviennent de l'utilisation d'un dossier de demande de financement modélisé et de l'apport de l'"assurance modérée" de l'expert-comptable à la demande de financement de l'entreprise. L'assurance modérée consiste pour un expert-comptable à valider la cohérence des hypothèses des états prévisionnels retenus par l'entreprise. En validant les hypothèses de l'entreprise et les prévisionnels, l'expert-comptable donne un gage de crédibilité supplémentaire à la demande de crédit moyen terme de l'entreprise.
- Les besoins de financement des TPE peuvent concerner :
  - le BFR (Besoin en Fonds de Roulement),
  - le financement de l'exploitation,
  - le financement d'investissements amortissables,
  - la consolidation des découverts pour améliorer la structure financière,
  - les coûts d'adaptation à leurs postes de travail de nouveaux salariés,
  - etc.

#### **Modalités :**

- L'assurance modérée est délivrée par l'expert-comptable pour des demandes de crédits moyen terme (3 à 7 ans) par les TPE.
- Cette demande de financement ne nécessite pas l'établissement de plan de trésorerie prévisionnel.
- La banque s'engage à répondre à la demande de financement dans un délai inférieur à 15 jours ouvrés. En cas de refus de la demande de financement, la banque doit motiver son refus auprès de l'entreprise.
- Il est possible de présenter l'intervention des organismes de garantie (OSEO, SIAGI, SOCAMA, INTERFIMO).
- Suite à un accord conclu entre l'Ordre des Experts-Comptables et France Active, en cas de refus de la banque d'accorder le financement, France Active peut intervenir via un prêt maximum de 20 000 €.
- Pour les entreprises ayant obtenu l'accord de leur banque, l'intervention de France Active peut également être mise en oeuvre (cumul possible avec le crédit accordé par la banque).

#### **Montants :**

- L'assurance modérée de l'expert-comptable s'applique à des demandes de financement inférieures à 25 000 € pour les TPE.

## Conseils pratiques :

- Le dossier de demande de crédit moyen terme de 4 pages maximum est à télécharger en ligne à l'adresse <http://www.financement-tpe-pme.com/>.
- La demande de financement bancaire comporte au minimum les pièces suivantes (liste à compléter selon chaque réseau bancaire partenaire) :
  - dossier de demande de financement modélisé,
  - 2 dernières liasses fiscales,
  - tableau prévisionnel,
  - prévisionnel d'exploitation sur 2 ans,
  - prévisionnels de trésorerie avec tableau illustrant la faisabilité des remboursements des emprunts.

## Bénéficiaires

### Critères sélectifs :

- Effectif de moins de 20 salariés.

## Contact

### ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

- Financement des TPE et PME  
Web : [www.financement-tpe-pme.com](http://www.financement-tpe-pme.com)

## *Vous souhaitez un conseil ou une assistance au montage du dossier*

### Vos CCI :

- CCI Littoral Normand-Picard  
30 rue Lesueur - 80142 ABBEVILLE CEDEX  
Téléphone 03 22 24 24 71 - Télécopie 03 22 31 40 47 - <http://www.littoral-normand-picard.cci.fr/>
- CCI Amiens-Picardie  
6 boulevard de Belfort - CS 73902 - 80039 AMIENS CEDEX 1  
Téléphone 03 22 82 22 22 - Télécopie 03 22 82 22 52 - <http://www.amiens-picardie.cci.fr/>

## Informations complémentaires

**ATTENTION : Ce document est à l'usage unique du gestionnaire. Il est destiné à la validation du produit. Il peut être communiqué à l'organisme et non pas aux clients de Sémaphore.**

- Produit inactif en cours de création
- Fiche produite par le Gestionnaire National Sémaphore
  - Validation en cours
  - Générée le 5/07/2013

### Contact Gestionnaire Régional Picardie

- CCI Amiens-Picardie  
6 boulevard de Belfort  
CS 73902  
80039 AMIENS CEDEX 1